

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de BERNEUILSÉANCE du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/01/2026.

Présents :

Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, M. Didier POITOU, M. Kévin CAMUS, Mme Elodie CHAUVIN, M. CHAUVIN Laurent, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme RAVAIL Carine pouvoir à Mme BAUCANNE Brigitte
M. CHADEFAUD Emmanuel pouvoir à M. GUETTE Loïc
Mme Françoise BŒUF pouvoir à M. Didier POITOU

Madame Elodie CHAUVIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 11 **Présents :** 08 **Votants :** 11 **Pouvoirs :** 3

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour. Les votes portent sur 11 voix.

N° DCM_2026_04	Vote du Budget Primitif 2026 – COMMUNE
-----------------------	---

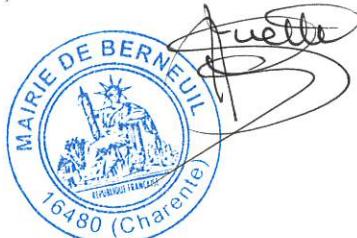
Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la COMMUNE qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	260 013.84 €	260 013.84 €
Section d'investissement	105 540.54 €	105 540.54 €

Oui cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la COMMUNE arrêté comme suit :

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ

**Résultat du Vote :**

- Votes pour 11
- Votes contre 0
- Abstentions 0

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr